

Questions orales

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, non seulement avous songé à un programme, mais nous avons déjà pris bien des dispositions. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit à la télévision avant-hier, et lors de la conférence de presse hier, qu'environ 2 milliards de dollars avaient été promis par le gouvernement fédéral, depuis janvier 1974, pour assurer de nouveaux travaux de prospection et accroître l'exploitation de l'énergie au Canada.

PÉTROLE—LES CIRCONSTANCES DE LA FIXATION
ÉVENTUELLE DES PRIX PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Il aimerait, et c'est bien compréhensible, qu'il y ait un accord général entre les provinces et son gouvernement sur le prix du pétrole et du gaz naturel. Toutefois, lorsque le premier ministre envisage la possibilité que le gouvernement fédéral fixe les prix unilatéralement s'il ne peut obtenir l'accord des provinces, veut-il dire l'accord de toutes les provinces y compris les provinces consommatrices ou veut-il dire seulement qu'il faut parvenir à un accord entre le gouvernement fédéral et les provinces productrices pour éviter que le gouvernement ne fixe des prix unilatéralement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, pour le moment j'espère toujours que, comme l'année dernière, nous pourrons aboutir à un accord entre toutes les provinces aussi bien consommatrices que productrices. Si tel n'est pas le cas, nous nous trouvons là devant une question hypothétique à laquelle je ne peux répondre pour le moment.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je ne désire nullement contredire le premier ministre. Toutefois, il importe que la Chambre connaisse la politique du gouvernement et sache si le gouvernement fixera un prix unilatéralement s'il ne peut parvenir à un accord avec les provinces productrices. S'il obtient leur accord, le gouvernement devra-t-il quand même fixer un prix ou des prix unilatéralement?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je comprends l'inquiétude du chef de l'opposition, mais j'aimerais qu'il comprenne que le gouvernement préférerait ne pas avoir à prendre des mesures unilatérales. Si je disais ce que je ferais en l'absence d'accord, les provinces interrompraient certainement leurs efforts. Je préférerais de beaucoup que toutes les provinces tant consommatrices que productrices parviennent à un accord et ne puissent invoquer l'excuse que le gouvernement fédéral a déjà décidé d'agir unilatéralement.

● (1150)

LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

LA QUESTION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTIVE DU YUKON
ET DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

M. Erik Nielsen (Yukon): Moniseur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Comme la représentation de tous les autres Canadiens à ces entretiens sur l'établissement du prix du pétrole a été assurée par leurs représentants élus, et comme, d'autre part, le ministre des Affaires du Nord a répondu à ma question d'hier que les Territoires du Yukon et du Nord-ouest étaient représentés quant à eux par le gouvernement fédéral, le premier ministre cherchait-il à exprimer les vues des citoyens du Yukon et des Territoires du Nord-ouest lorsqu'il a exprimé les siennes quant au prix du pétrole à cette conférence? Dans la négative, quand va-t-on permettre à la population de ces deux Territoires de se faire entendre lors des conférences de ce genre par la voix des représentants qu'elle aura elle-même choisis?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il faudrait que je me renseigne sur les dispositions qui ont été adoptées. J'avais donné pour directive de suivre la procédure habituelle, c'est-à-dire que la délégation fédérale devait compter certains représentants des Territoires du Nord-ouest et du Yukon.

* * *

L'AGRICULTURE

POMMES DE TERRE—LA POSSIBILITÉ D'INCLUSION DES
PRODUCTEURS DE L'OUEST DANS LE PROGRAMME DE
STABILISATION

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Son ministère a-t-il été sollicité et a-t-il, en fait, pris la décision d'étendre le programme de stabilisation appliqué à la production de pommes de terre dans l'Est du Canada et dans les Maritimes au Manitoba et à d'autres régions de l'Ouest, ou s'apprête-t-il à présenter un nouveau programme pour l'Ouest afin d'atténuer les problèmes que rencontrent les producteurs de pommes de terre dans cette région?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le Manitoba et l'Alberta nous ont fait part de leurs problèmes et nous les étudions actuellement. Ils sont toutefois loin d'être aussi importants que ceux qui se posent dans les Maritimes, au Québec et en Ontario.

M. Murta: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Puisque, d'après la réponse du ministre, les producteurs de l'Ouest n'auraient pas besoin d'aide, si je comprends bien ce qu'il a dit, comment le gouvernement ou son ministère peuvent-ils expliquer que l'on applique un programme de stabilisation à une partie du pays touchée par ce problème mais qu'on ne l'applique pas au reste du pays pour aider les producteurs qui se heurtent pratiquement aux mêmes difficultés?